

ACTION URGENTE

LES ACTES DE TORTURE INFLIGÉS À RACHITJON KADIROV ONT CESSÉ

Rachitjon Kadirov, ancien procureur général d'Ouzbékistan, et 12 autres personnes ont été jugés lors d'un procès qui s'est étendu de janvier à juin 2019. Selon des informations crédibles, Rachitjon Kadirov a été soumis à des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements destinés à le forcer à témoigner contre lui-même et contre d'autres pendant qu'il se trouvait en détention provisoire. À la suite de l'attention internationale portée à son cas, il aurait cessé d'être torturé et maltraité. Rachitjon Kadirov a été condamné le 26 juin à 10 ans d'emprisonnement.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Rachitjon Kadirov, ancien procureur général d'Ouzbékistan, et 12 autres personnes ont été jugés à huis clos entre le 7 janvier et le 26 juin 2019. Selon des informations crédibles, depuis son placement en détention le 21 février 2018, Rachitjon Kadirov avait été soumis à des violences physiques, des simulacres d'exécution, des privations de sommeil et d'autres mauvais traitements visant à le forcer à témoigner contre lui-même et contre d'autres personnes.

Le 8 avril 2019, après que des informations faisant état de torture à l'encontre des prévenus pendant l'enquête ont été présentées au tribunal, Amnesty International a publié une Action urgente appelant le président du pays à veiller à ce que Rachitjon Kadirov et ses 12 coaccusés soient protégés contre la torture et les autres mauvais traitements, ainsi qu'à diligenter une enquête en bonne et due forme sur les allégations de torture. Peu de temps après, l'organisation a été informée que les représentants des forces de sécurité avaient cessé d'infliger des actes de torture et d'autres mauvais traitements à Rachitjon Kadirov et ses 12 coaccusés.

Le 26 juin, le tribunal pénal municipal de Tachkent a déclaré tous les accusés coupables et Rachitjon Kadirov a été condamné à 10 ans d'emprisonnement. Le tribunal a rejeté les allégations indiquant que des « aveux » avaient été obtenus sous la torture, bien que des éléments solides viennent à l'appui de ces allégations.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Rachitjon Kadirov (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 44/19.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR62/0170/2019/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

